

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 16 décembre 2016 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., LEDUC M., DEROGNAT N., CHAPUY B.

Absent-excuse : Mr DOSNE P. absent en début de réunion – point abordé à son arrivée : Ecole de Villereversure : participation financière 2016 pour la commune de Ramasse

Secrétaire de séance : Mme LE SANT Katy

Date de convocation : vendredi 9 décembre 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 16 décembre 2016 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

SCOT BBR : création d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Ramasse

Monsieur le maire rappelle au conseil que le Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont avait mandaté la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour réaliser une étude sur l'instauration de Zones Agricoles Protégées sur le territoire.

Lors de la réunion du Conseil municipal du 2 mai 2016, le maire avait présenté au conseil les 2 zones pouvant être retenues dans la constitution d'une zone agricole protégée, situées dans le secteur du lieu-dit « des Contours » et « des Daresettes » / « des Tessonnières ». Le conseil municipal avait souhaité qu'une consultation des communes limitrophes soit organisée afin d'avoir une position commune, ce qui n'a finalement pu se faire.

Monsieur le maire donne également lecture au conseil du courrier en date du 9 décembre 2016 de l'entreprise FAMY, exploitant de la carrière de Ramasse, précisant l'impact, au vu du périmètre défini, qu'engendrerait la mise en place d'une ZAP.

Il ajoute que le périmètre de la carte communale définit les zones constructibles sur la commune et qu'en l'état, il n'y a pas nécessité de mettre en place une ZAP et propose de reporter ce projet.

Après concertation, le conseil municipal décide, à la majorité (7 contre, 1 abstention), de ne pas donner suite au dossier de création de ZAP.

Délibération modificative du budget

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits, il y a lieu de procéder à la modification du budget en affectant une partie des sommes restant disponibles en dépenses de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement, pour un montant de 25 604.58€. Modifications adoptées à l'unanimité par le conseil.

Orientation générale du budget 2017

Le Maire fait part au conseil des différents projets d'investissement en cours ou à prévoir pour 2017 :

- révision de la carte communale
- aménagement des abords du cimetière côté Nord
- suppression du mur situé entre les 2 cimetières
- rénovation du mur du cimetière en bord de voirie
- numérisation (gestion informatique) du cimetière communal
- mises aux normes accessibilité des bâtiments communaux
- classement des archives communales
- pose de stores dans l'extension de la salle polyvalente côté salle des jeunes « entrée des artistes »
- restauration de 2 tableaux de l'église (peintures à l'huile sur toile)
- rénovation des fenêtres, volets et portes du logement communal
- aménagement du virage sur la RD81 au village du bas : maçonnerie mur de clôture + clôture (budget voirie)
- création d'une salle pour les jeunes

Participation à la protection sociale complémentaire des agents

Monsieur le Maire remémore au conseil leur décision prise respectivement depuis janvier et septembre 2014 de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de 20 €/mois (équivalent temps plein) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, et à hauteur de 30 €/mois (équivalent temps plein) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

Compte-tenu des augmentations de cotisations annuelles d'assurance, Monsieur le Maire propose au conseil d'augmenter la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de 40 €/mois (équivalent temps plein) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, et à hauteur de 40 €/mois (équivalent temps plein) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde, à l'unanimité, les montants de participation proposés.

Ecole de Villereversure : participation financière 2016 pour la commune de Ramasse

Pour l'année scolaire 2015/2016, 33 enfants de Ramasse étaient scolarisés à l'école de Villereversure. Dans le cadre de la convention, comprenant une participation de la commune de Ramasse aux frais de scolarité, aux temps d'activités périscolaires et à la cantine, la contribution s'élève à 23 568.07€.

Restauration de quatre statues et du Christ en croix de l'église

Monsieur le Maire expose au conseil le bilan financier de l'opération accomplie de restauration des quatre statues et du Christ en croix de l'église.

Projet d'aménagement des abords du cimetière :

➤ Demandes de subventions au Conseil Régional et au Conseil Départemental accordées

Monsieur le Maire informe le conseil que les subventions demandées pour le projet d'aménagement des abords du cimetière ont d'ores-et-déjà été verbalement signifiées par le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

SIEA : débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de plusieurs extraits du rapport d'observations de la chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain au cours des exercices 2009 à 2014, afin d'en débattre comme prévu au code des juridictions financières.

Le conseil municipal désapprouve la gestion globale du SIEA sur la période précitée.

Monsieur le Maire soumet au conseil une motion en ce sens à adresser au président du SIEA.

Le conseil municipal, après avoir apporté quelques modifications, décide à la majorité (1 abstention) d'adresser cette motion.

Rapport annuel 2015 du service assainissement de la communauté de communes de la Vallière

Assainissement collectif : réseau de 111km dont 42 km hors branchement réseau unitaire (avec eau de pluie) et 69 km de réseau séparatif. 4 453 abonnés, part fixe 50 € HT, part variable 1.1€ HT, volume total 2015 : 502 360 m3 soit une augmentation de 22.6% par rapport à 2014.

Tonnes de boue sèches évacuées Ramasse 2014 : 0.58t / 2015 : 0,33t.

Suivi du recours en référé au Tribunal de grande Instance de Bourg-en-Bresse

Obstruction du chemin du lavoir VC n°13 quartier des Ryons : monsieur le Maire fait part au conseil de l'ordonnance de référé du 18 octobre 2016 rejetant le recours et condamnant la commune à indemniser la partie adverse. La commune ne fera pas appel au référé.

Il fait également part de sa demande, du 22 novembre dernier, auprès du Service direction des relations avec les collectivités locales – bureau de l'aménagement et de l'urbanisme de la Préfecture de l'Ain : la commune souhaite engager une procédure de déclaration d'utilité publique afin d'acquérir une partie du terrain pour prolonger la voie et permettre la liaison entre la RD81 et la place du Lavoir.

Des discussions sont en cours avec les services préfectoraux pour valider cette solution.

Station d'épuration : travaux de forage

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à des problèmes d'infiltration constatés à la station d'épuration ; problèmes dus au gonflement des argiles et à l'arrivée d'eaux pluviales de chéneaux, des travaux de forage ont été nécessaires pour vérifier la nature du sous-sol. Lors du 1^{er} forage, une faille a été découverte à 7,90 m de profondeur. Afin d'en vérifier les capacités d'absorption, cette faille a été reliée au bassin d'infiltration.

A ce jour, les résultats sont satisfaisants. Des travaux complémentaires seront réalisés en 2017 afin de pérenniser cette solution.

Future communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en-Bresse : organisation administrative

Monsieur le maire présente au conseil l'organisation administrative proposée de la future communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en-Bresse sous forme d'organigramme détaillé par services du siège, pôles territoriaux et conférences territoriales.

Cérémonie des vœux 2017

La cérémonie des vœux est programmée le vendredi 6 janvier 2017 à 19h00.

Une délégation des pompiers du CIS du Suran ainsi que le personnel de la communauté de communes de la Vallière y seront conviés.

Délégations du Maire

Sans objet.

Compte-rendus des commissions

- SIEA : 18/11/2016 : Compte-rendu de l'Assemblée Générale
- CCLV – Assainissement : 28/11/2016 : Proposition d'augmentation modérée des tarifs d'assainissement à la future agglomération (+ 6€ pour une facture type de 120 m³ annuel).
- SMISA : réunion du comité syndical le 15/12/2016 : Ressources Humaines : modifications administratives diverses.
- CCLV - procédures contractuelles : 08/11/2016 : présentation du dispositif « mon cap énergie » d'Hélianthe.

Questions diverses

- Le dernier Conseil Communautaire aura lieu le 21 décembre à 19h à la salle polyvalente de Ramasse.
- Visite de TOWERCAST (radiodiffusion) le 13/12/16 proposant l'acquisition du terrain actuellement loué à la commune.
- Inscription sur les listes électorales possible jusqu'au 31/12/2016 en mairie ou sur le site « service-public.fr ».
- Problème récurrent de chiens errants.
- Rappel : bacs d'ordures ménagères et tri : les bacs doivent être impérativement rentrés après le ramassage et au plus tard le soir même.
- Route du Carron – village du bas : le panneau de rue est en cours de réparation.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 10 février 2017 à 19h30